



Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Rapport sur les résultats ministériels

2017-2018

La version originale a été signée par

L'honorable Ahmed Hussen
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2018

N° de catalogue MQ1-8F-PDF
ISSN 2561-0767

Ce document est disponible sur le [site Web](#)
[de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada](#)ⁱ.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

ERRATUM

À la suite du dépôt au Parlement et de la publication en ligne du Rapport sur les résultats ministériels (RRM) 2017-2018, le tableau de renseignement supplémentaire suivant a été omis dans la version PDF :

- Frais

Le tableau a été ajouté ainsi qu'un lien vers la page d'accueil de la CISR où son RRM est publié.

Table des matières

Message de l'administrateur général.....	3
Aperçu de nos résultats.....	5
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	7
Raison d'être	7
Mandat et rôle	7
Contexte opérationnel et principaux risques	9
Contexte opérationnel	9
Principaux risques	9
Résultats : ce que nous avons accompli.....	11
Programmes.....	11
Services internes	19
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	21
Dépenses réelles.....	21
Ressources humaines réelles	23
Dépenses par crédit voté	23
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	23
États financiers et faits saillants des états financiers.....	24
Renseignements supplémentaires	27
Renseignements organisationnels	27
Tableaux de renseignements supplémentaires	28
Dépenses fiscales fédérales	28
Coordonnées de l'organisation.....	28
Annexe : définitions.....	29
Notes en fin d'ouvrage	35

Message de l'administrateur général

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) a dû faire face à d'importants défis en 2017-2018. Les conflits armés et les changements géopolitiques dans le monde ont contribué à la hausse sans précédent du nombre de demandes d'asile présentées au Canada, alors que l'arriéré décroissant, mais toujours important, des appels en matière d'immigration a causé des retards dans les temps de traitement à la Section d'appel de l'immigration (SAI).

Ce contexte opérationnel a amené la CISR à établir les deux priorités stratégiques suivantes en 2017-2018 pour la période quadriennale se terminant en mars 2021 :

1. Limiter la croissance des arriérés touchant les demandes d'asile
2. Réduire l'arriéré des appels en matière d'immigration

Au cours de l'exercice, d'importants progrès ont été réalisés eu égard aux deux priorités.

Limiter la croissance des arriérés touchant les demandes d'asile

Grâce à des stratégies novatrices et à de nouvelles approches expérimentales, la CISR a augmenté de 52 p. 100 le nombre de demandes d'asile réglées en 2017-2018, comparativement à l'exercice précédent. Ce gain en matière de cas réglés a été obtenu sans compromettre en rien la qualité des processus et des décisions de la CISR. En outre, l'équipe spéciale responsable des anciens cas, chargée de régler le reste des anciennes demandes d'asile (soit les demandes d'asile déferées avant décembre 2012), a progressé à un rythme plus rapide que prévu, ce qui a permis à la CISR de clôturer l'exercice en avance sur le calendrier.

Malgré ces résultats favorables, l'afflux soutenu du nombre de cas à la Section de la protection des réfugiés (SPR) et à la Section d'appel des réfugiés (SAR) a dépassé la capacité des sections de régler les cas en temps opportun, ce qui a entraîné une nouvelle croissance de l'arriéré des cas et des temps d'attente, tant à la SPR qu'à la SAR. En conséquence, la CISR a reçu, plus tôt cette année, dans le cadre du budget de 2018, un financement temporaire supplémentaire de 74 millions de dollars.

Réduire l'arriéré des appels en matière d'immigration

L'innovation, la détermination et le travail acharné ont joué un rôle crucial dans la réduction considérable de l'arriéré des appels en matière d'immigration à la SAI. En réduisant de 22 p. 100 son arriéré, la SAI était sur la bonne voie à la fin de la période de référence; elle devrait éliminer

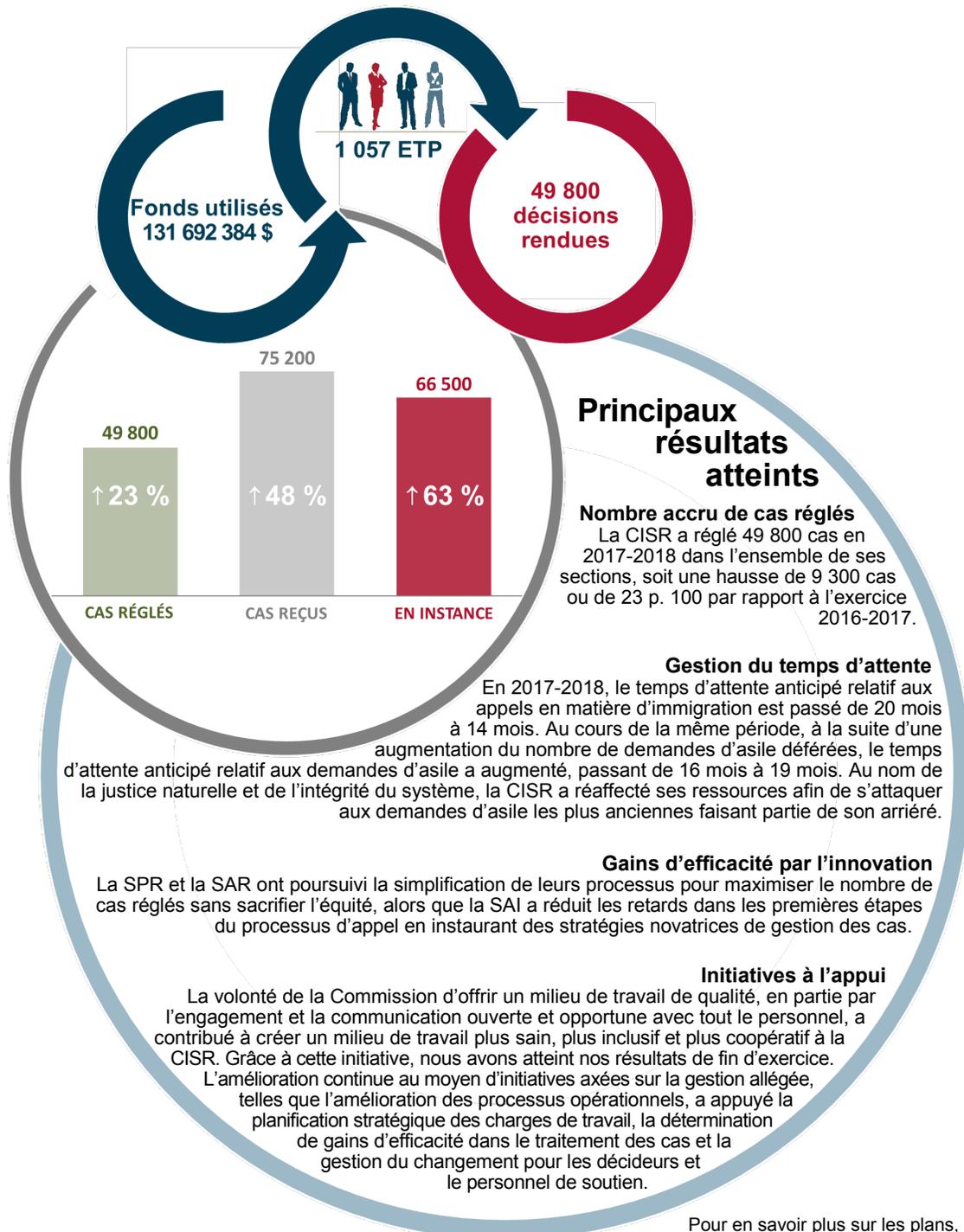
l'ensemble de son arriéré au cours du prochain exercice. Ces résultats permettront ultérieurement à la Section de se concentrer sur les cas en attente de traitement et d'assurer l'utilisation entière et efficace de ses ressources, tout en veillant à régler plus de cas en temps opportun pour les parties.

Récemment nommé président de la CISR, j'ai été impressionné par l'engagement et le dévouement dont font preuve les membres du personnel de la Commission. Le financement supplémentaire reçu par la CISR dans le cadre du budget de 2018 lui permettra d'embaucher d'autres décideurs et membres du personnel de soutien à la SPR et à la SAR de manière à ce que la Commission puisse régler plus de cas et réduire le rythme de croissance de l'arriéré touchant les demandes d'asile du niveau qu'il pourrait atteindre. Cela étant dit, il reste à faire beaucoup de travail. Je suis donc impatient de poursuivre notre travail avec le gouvernement et les intervenants afin de trouver des solutions aux défis qui touchent le système d'octroi de l'asile du pays et de positionner la CISR sur la voie de la réussite à long terme.

La version originale a été signée par

Richard Wex
Président

Aperçu de nos résultats



Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints de l'organisation, consulter la section « [Résultats : ce que nous avons accompli](#) » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle

Composition et responsabilités

RAISON D'ÊTRE

La mission de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) consiste à régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, au nom des Canadiens, les cas d'immigration et de statut de réfugié.

MANDAT ET RÔLE

Par l'intermédiaire de ses quatre sections, la Commission tranche les questions relatives aux demandes d'asile et à l'admissibilité en matière d'immigration, notamment les appels, et examine les cas des demandeurs d'asile et des immigrants qui sont détenus :

Section de la protection des réfugiés (SPR)

- Statue sur les demandes d'asile
- Statue sur les demandes d'annulation de la qualité de réfugié (annulation du statut de protection en raison de présentations erronées sur un fait ou de réticence sur ce fait)
- Statue sur les demandes de perte de l'asile (fin du statut de protection si cette dernière n'est plus nécessaire)
- Statue sur les examens des risques avant renvoi (mise en vigueur reportée et déterminée par décret)

Section d'appel des réfugiés (SAR)

- Lorsque le droit d'appel est exercé, instruit les appels interjetés contre les décisions de la SPR d'accueillir ou de rejeter une demande d'asile

Section de l'immigration (SI)

- Effectue des enquêtes sur des étrangers ou des résidents permanents qui demandent à entrer au Canada ou qui s'y trouvent déjà et seraient interdits de territoire
- Contrôle les motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration

Section d'appel de l'immigration (SAI)

- Statue sur les appels interjetés contre le refus, par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), de délivrer des visas de résident permanent dans le cadre de demandes de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial
- Statue sur les appels interjetés contre certaines mesures de renvoi prises à l'égard de résidents permanents, de réfugiés au sens de la Convention, d'autres personnes protégées et de titulaires d'un visa de résident permanent

- Statue sur les appels interjetés par des résidents permanents au sujet desquels un agent d'IRCC, hors du Canada, a conclu qu'ils avaient manqué à l'obligation de résidence
- Statue sur les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre des décisions rendues par la SI au terme d'une enquête

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux au sujet de l'organisation, consulter la section « [Renseignements supplémentaires](#) » du présent rapport.

Contexte opérationnel et principaux risques

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Au cours de l'exercice 2017-2018, les conflits armés, l'instabilité politique et d'autres facteurs mondiaux ont poussé un nombre record de personnes à venir au Canada et à se présenter dans les salles d'audience de la CISR pour demander l'asile. Cet afflux de nouvelles demandes d'asile a surpassé la capacité financée de la Commission de traiter ces cas en temps opportun. La CISR s'est concentrée sur la gestion de sa charge de travail, tout en limitant la croissance accrue de l'arriéré existant à la SPR et à la SAR. Malgré les importantes contraintes de son contexte opérationnel, la CISR a fait d'importants progrès quant à l'une de ses priorités stratégiques : réduire l'arriéré des appels en matière d'immigration. La CISR est aussi parvenue à réduire plus rapidement que prévu les anciennes demandes d'asile (soit les demandes d'asile déferées avant décembre 2012).

PRINCIPAUX RISQUES

Le règlement des demandes d'asile en temps opportun a été l'un des deux principaux risques relevés pour la CISR en 2017-2018. Ce risque découlait du nombre sans précédent de demandes d'asile déferées et de la croissance continue des demandes d'asile en instance, qui ont contribué à prolonger les temps de traitement à la SPR. Des stratégies d'atténuation, telles la mise en œuvre d'une approche novatrice de gestion des cas, ont donné des résultats favorables, notamment un nombre accru de demandes d'asile réglées, mais n'ont pas permis d'enrayer la croissance des cas en instance.

La prestation de soutien efficace par les services internes représentait aussi un risque élevé pour la CISR. La vaste portée des exigences du programme en ce qui concerne la mise au point d'un système électronique novateur de gestion des cas posait un défi pour les services internes. La CISR a atténué ces risques en suivant de près les mesures des serveurs essentiels et les demandes au fournisseur de service afin de cerner les limites.

Il est important pour les parties aux procédures de la Commission et la population canadienne en général que la CISR réussisse à atténuer ces risques. Plus le temps de traitement est long, plus les demandeurs d'asile et les appelants demeurent incertains quant à leur avenir et les problèmes liés à l'intégrité du programme surgissent.

Les détails et les résultats de ces stratégies d'atténuation sont exposés dans le tableau qui suit.

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité		Lien aux programmes de l'organisation	Lien aux priorités organisationnelles
<p>Capacité de la SPR de régler les cas en temps opportun</p> <p>Il y a un risque que l'organisation ne puisse pas régler les demandes d'asile dans des délais raisonnables ou gérer les cas en instance en temps opportun.</p>	<p>Stratégie</p> <p>Optimiser la gestion des cas et la simplification des procédures</p> <p>Mener des projets pilotes dans tous les bureaux régionaux pour accroître l'efficacité et la qualité du processus décisionnel</p> <p>Embaucher de nouveaux décideurs</p>	<p>Efficacité</p> <p>Hausse de 52 p. 100 du nombre de cas réglés en 2017-2018</p> <p>Les trois quarts de la hausse sont attribuables aux gains d'efficacité réalisés dans la gestion des cas et aux projets pilotes menés dans les bureaux régionaux</p> <p>Un quart de la hausse est attribuable aux ressources supplémentaires (dotation)</p>	<p>Protection des réfugiés</p>	<p>Limiter la croissance des arriérés touchant les demandes d'asile</p>
<p>Capacité des services internes d'appuyer les programmes</p> <p>Il y a un risque que les services internes n'aient pas la capacité d'appuyer les systèmes de gestion des cas et d'échange de renseignements nécessaires pour aider la Commission à régler les cas en temps opportun.</p>	<p>Stratégie</p> <p>Renforcer la communication et les relations avec les intervenants internes et externes pour veiller au respect des priorités de la Commission</p> <p>Communiquer les exigences et définir les rôles et les responsabilités à la Commission pour appuyer les changements technologiques et procéduraux</p> <p>Augmenter la surveillance des demandes aux fournisseurs de service et des mesures de rendement des serveurs essentiels</p> <p>Mettre en place une structure de gouvernance pour signaler les problèmes cruciaux à la haute direction dans le but de les résoudre</p>	<p>Efficacité</p> <p>Les intervenants ont une meilleure compréhension des priorités et des besoins en service de la Commission, ce qui a contribué à faire avancer la création d'un système électronique de gestion des cas</p> <p>A contribué à une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités, à une gestion plus solide du changement et à l'amélioration du soutien aux employés</p> <p>A obtenu l'équipement nécessaire auprès d'un fournisseur de service distinct pour appuyer la gestion de la charge de travail</p>	<p>Protection des réfugiés</p> <p>Appels des réfugiés</p> <p>Enquêtes et contrôles des motifs de détention</p> <p>Appels en matière d'immigration</p> <p>Services internes</p>	<p>Limiter la croissance des arriérés touchant les demandes d'asile</p> <p>Réduire l'arriéré des appels en matière d'immigration</p>

Résultats : ce que nous avons accompli

PROGRAMMES

1.1 Protection des réfugiés

DESCRIPTION

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce le **programme Protection des réfugiés** de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et l'examen des risques avant renvoi de personnes frappées d'une mesure de renvoi.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la [SPR](#)ⁱⁱ, consulter le site Web de la CISR.

RÉSULTATS

La SPR a réglé 24 200 cas sous le régime du nouveau système et 2 600 anciens cas, pour un total de 26 800 cas en 2017-2018, comparativement à 17 600 cas à l'exercice précédent. Il s'agit d'une hausse de 9 200 cas, soit 52 p. 100, par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat découle des ressources supplémentaires et de l'expérimentation de nouvelles approches de gestion des cas, notamment d'innovations dans l'attribution des cas aux commissaires, de modèles de soutien au Greffe et de formation ciblée à l'intention des commissaires.

En outre, pendant l'exercice, la SPR s'est efforcée de mieux harmoniser les ressources et les besoins uniques de chaque demande d'asile. La nouvelle approche permet de concilier l'instruction des demandes d'asile dans l'ordre où elles ont été reçues et la réalisation de divers gains d'efficacité dans la gestion des cas, tout en remédiant aux problèmes d'intégrité du programme au fur et à mesure qu'ils surviennent. La Section a, entre autres, augmenté son recours au processus de traitement accéléré (p. ex. prise de décision découlant d'une instruction sur dossier) et orienté un nombre accru de demandes d'asile vers une audience courte. Comme toujours, elle a fait des exceptions pour mettre au rôle en priorité les cas de certains groupes de demandeurs d'asile, tels les mineurs non accompagnés et les personnes vulnérables. La nouvelle approche prévoit aussi une réponse solide et ciblée aux maintes demandes d'asile présentées par des personnes qui franchissent la frontière entre les points d'entrée. Grâce à cette méthode de mise au rôle, la SPR a réduit les remises d'audience inutiles, tout en tirant mieux parti de la spécialisation par pays des décideurs.

À la fin de l'exercice 2017-2018, il y avait un arriéré de 52 900 cas à la SPR, soit une hausse de 25 300 cas par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse découle du fait que la SPR a reçu près du double de demandes d'asile en 2017-2018, comparativement à l'exercice précédent.

Même si le nombre accru de cas réglés a permis à la SPR de ralentir le rythme de croissance de l'arriéré, le nombre sans précédent de demandes d'asile déferées a néanmoins entraîné un arriéré plus important à la fin de l'exercice, malgré les importants gains en matière de cas réglés réalisés par la Section.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				2017-2018	2016-2017	2015-2016
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Mars 2018	Reprise de la collecte de données en 2018-2019 ¹	2,2	Reprise de la collecte de données en 2016-2017 ¹
Décisions rendues en temps opportun	Nombre de demandes d'asile réglées dans les 120 jours suivant le renvoi	8 750	Mars 2018	8 400 ²	s.o. ²	s.o. ²
	Nombre total de demandes d'asile réglées	17 500	Mars 2018	26 800 ²	s.o. ²	s.o. ²

¹ Les résultats de la mesure du rendement n'ont pas été communiqués pour l'exercice visé en raison des ressources limitées et de la stabilité historique du rendement dans cette catégorie.

² Nouvel indicateur de rendement pour l'exercice 2017-2018. Cette donnée n'était pas communiquée au cours des exercices antérieurs.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
47 194 694	47 194 694	48 182 993	54 430 852	7 236 158

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])¹

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
452	491	39

¹ Les ressources humaines comprennent le soutien décisionnel et la direction des sections, en plus des décideurs.

1.2 Appels des réfugiés

DESCRIPTION

La Section d'appel des réfugiés (SAR) exerce le **programme Appels des réfugiés** de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels interjetés contre une décision de la Section de la protection des réfugiés relative à une demande d'asile.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la SARⁱⁱⁱ, consulter le site Web de la CISR.

RÉSULTATS

La SAR a réglé 3 300 appels en 2017-2018, ce qui correspond à une hausse de 200 appels ou de 6 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse peut être attribuable à une combinaison de processus renforcés de gestion des cas, à de nouveaux outils de technologie de l'information, à d'importants changements apportés à la formation et au perfectionnement professionnel des commissaires ainsi qu'aux nouveaux décideurs nommés par décret.

À la fin de l'exercice 2017-2018, l'arriéré a toutefois augmenté, pour passer de 2 100 appels à 4 600 appels, soit une hausse de 2 500 appels ou de 119 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Bien que plus de décideurs aient été embauchés, le taux de nomination conjugué au temps d'intégration signifiait que le nombre d'appels réglés ne pouvait suivre le nombre d'appels interjetés, ce qui a mené à une croissance accrue dans l'arriéré. Les postes de décideurs toujours vacants ont nui à la capacité de la SAR de suivre le rythme des appels croissants. Au cours de l'exercice 2016-2017, la SAR comptait de 31 p. 100 à 53 p. 100 de décideurs de moins que l'effectif prévu au budget. Le nombre d'appels réglés devrait augmenter lorsque les décideurs nommés en 2016-2017 et en 2017-2018 auront acquis de l'expérience et que d'autres décideurs seront nommés grâce au financement supplémentaire reçu dans le cadre du budget de 2018.

En 2017-2018, la SAR a appuyé les engagements prévus de la CISR en tenant les audiences et en réglant les appels de manière équitable. Toutefois, en raison du nombre croissant d'appels interjetés et de la pénurie de décideurs, et du fait que la SAR a choisi d'accorder la priorité au traitement des anciens cas dans l'arriéré, la SAR n'a réussi qu'à régler 10 p. 100 des appels dans les délais prescrits par la loi. Cette situation se poursuivra probablement, car le nombre de cas reçus demeure supérieur à la capacité décisionnelle. Le pourcentage d'appels réglés dans les délais prescrits par la loi devrait remonter lorsque l'effectif de décideurs sera complet et que les récentes mesures d'efficacité seront entièrement mises en œuvre.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				2017-2018	2016-2017	2015-2016
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Mars 2018	Reprise de la collecte de données en 2018-2019	2,1	Collecte de données impossible pour 2015-2016; elle a commencé en 2016-2017
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage des décisions rendues dans les 90 jours suivant la date à laquelle l'appel est interjeté et mis en état dans les cas où aucune audience n'est tenue	80 %	Mars 2018	10 %	55 %	53 %

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
21 991 696	21 991 696	21 991 696	11 948 349	(10 043 347)

Ressources humaines (ETP)¹

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
171	90	(81) ²

¹ Les ressources humaines comprennent le soutien décisionnel et la direction des sections, en plus des décideurs.

² Parmi les 81 postes d'ETP vacants, 25 sont des postes de décideurs. Il y a environ 2,2 ressources de soutien par décideur.

1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention

DESCRIPTION

La Section de l'immigration (SI) exerce le **programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention**. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les étrangers ou les résidents permanents qui seraient interdits de territoire au Canada en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et les étrangers ou les résidents permanents qui sont détenus en vertu de la LIPR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la [SI](#)^{iv}, consulter le site Web de la CISR.

RÉSULTATS

La SI a su garder le rythme des cas reçus tout au long de la période de référence en réglant 10 800 contrôles des motifs de détention et 2 000 enquêtes en 2017-2018. Les cas déferés pour enquête ont diminué de 11 p. 100 par rapport à l'exercice précédent, tandis que les contrôles des motifs de détention ont diminué de 6 p. 100. La Section a encouragé les discussions ouvertes et les consultations entre la direction, les employés du Greffe et les décideurs sur différents enjeux importants, notamment l'amélioration des processus opérationnels, les diverses interprétations de la loi, l'élaboration continue des outils décisionnels et un environnement d'apprentissage continu à tous les niveaux.

Au cours de l'exercice 2017-2018, la SI a appuyé les engagements prévus de la CISR en tenant les contrôles des motifs de détention dans le respect des délais prescrits par la loi. La CISR a aussi amorcé un audit interne dont la portée consistait à déterminer la fréquence des problèmes liés aux droits fondamentaux et à l'équité procédurale dans les contrôles des motifs de détention de longue durée.

La SI a continué à traiter les enquêtes d'une manière qui respecte les droits fondamentaux et l'équité procédurale, et elle l'a fait de la façon la plus efficace possible en surveillant étroitement ses normes de mise au rôle et ses pratiques de gestion des cas. La SI a surpassé sa cible de productivité de 86 p. 100 en réglant 92 p. 100 des cas dans un délai de six mois, un niveau compatible avec les trois derniers exercices.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				2017-2018	2016-2017	2015-2016
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Mars 2018	2,2	Reprise de la collecte de données en 2017-2018	2,3
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage de contrôles des motifs de détention terminés dans les délais prévus par la loi	96 % ¹	Mars 2018	98 %	98 %	98 %
	Pourcentage des enquêtes réglées dans un délai de six mois	86 % ²	Mars 2018	92 %	92 %	93 %

¹ Des facteurs ne dépendant pas de la CISR, comme l'interdiction d'accès aux prisons, empêchent d'atteindre un taux de conformité de 100 p. 100.

² Les contrôles des motifs de détention ont priorité sur les enquêtes en raison des délais prévus par la loi. Le nombre de cas déferés par l'Agence des services frontaliers du Canada influera sur la capacité de la SI de tenir des enquêtes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
11 683 941	11 683 941	11 780 226	10 927 591	(756 350)

Ressources humaines (ETP)¹

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
90	80	(10)

¹ Les ressources humaines comprennent le soutien décisionnel et la direction des sections, en plus des décideurs.

1.4 Appels en matière d'immigration

DESCRIPTION

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce le **programme Appels en matière d'immigration**. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes de parrainage refusées par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté; certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent; les appels interjetés par les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels il a été conclu qu'ils n'ont pas rempli leur obligation de résidence; les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la [SAI](#), consulter le site Web de la CISR.

RÉSULTATS

La SAI a réglé 6 800 cas en 2017-2018, comparativement à 6 400 cas à l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 400 cas, soit 6 p. 100, par rapport à l'exercice précédent. En outre, la SAI a accordé un sursis temporaire à l'exécution de la mesure de renvoi dans 400 appels pour des motifs d'ordre humanitaire.

À la fin de l'exercice 2017-2018, il y avait 8 300 cas en attente d'un règlement, soit 2 000 de moins ou une baisse de 19 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat a été obtenu grâce à une baisse du nombre d'appels interjetés et à la mise en œuvre de stratégies proactives de gestion des cas, comme les améliorations apportées au programme de règlement anticipé, le projet pilote de triage express et les innovations relatives à la mise au rôle. La SAI a aussi réussi à doter d'autres postes de décideurs et elle s'est concentrée sur le perfectionnement professionnel et la prestation de son nouveau programme de formation, qui comprend le processus décisionnel actif et la rédaction de motifs ciblés.

La SAI a poursuivi son travail d'examen de ses règles de procédure en vue de simplifier le processus d'appel et de maximiser le nombre d'appels réglés sans la tenue d'une audience. En prévision des modifications réglementaires, la SAI a achevé l'ébauche d'instructions et de ses règles de pratique révisées après avoir tenu des consultations avec les intervenants internes et externes. La SAI a également poursuivi l'examen et la révision de ses formulaires, lettres et guides en appliquant les normes de rédaction en langage simple afin de faciliter la compréhension du processus d'appel par les parties.

Au cours de l'exercice 2017-2018, la SAI a appuyé les engagements prévus de la CISR en tenant les audiences et en réglant les cas dans le respect des droits fondamentaux et de l'équité procédurale. Grâce à des stratégies novatrices de gestion et à des ressources supplémentaires, la Section a non seulement atteint ses cibles prévues en réglant un plus grand nombre d'appels que le nombre d'appels interjetés en 2017-2018, mais elle a aussi surpassé sa cible de 44 p. 100, ce qui lui permettra d'éliminer son arriéré au cours du prochain exercice.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				2017-2018	2016-2017	2015-2016
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Mars 2018	2,8	Reprise de la collecte de données en 2017-2018	2,8
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage d'appels réglés par rapport aux appels interjetés	100 %	Mars 2018	144 %	100 % ¹	121 % ¹
	Motifs rendus dans les 60 jours suivant l'audience	85 %	Mars 2018	87 %	s.o. ²	s.o. ²

¹ La cible était de 80 p. 100 pour les exercices 2016-2017 et 2015-2016.

² Nouvel indicateur de rendement pour l'exercice 2017-2018. Cette donnée n'était pas communiquée au cours des exercices antérieurs.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
16 332 231	16 332 231	19 576 426	16 580 449	248 218

Ressources humaines (ETP)¹

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
125	128	3

¹ Les ressources humaines comprennent le soutien décisionnel et la direction des sections, en plus des décideurs.

SERVICES INTERNES

DESCRIPTION

On entend par **services internes** les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

RÉSULTATS

Les services internes appuient l'atteinte du résultat stratégique de la CISR et y contribuent. En 2017-2018, la CISR a veillé à ce que les ressources humaines et financières appropriées ainsi que les outils technologiques, de formation et de gestion de l'information soient en place pour appuyer les priorités stratégiques et en cours de la CISR.

Étant donné la croissance sans précédent des demandes d'asile déferées au cours de la période de référence, des fonds supplémentaires ont été réservés pour la CISR dans le budget de 2018 afin d'accroître la capacité de la SPR et de la SAR à régler des cas. Les services internes ont appuyé les préparatifs accélérés liés à la dotation et à l'aménagement des locaux, par exemple en élaborant un plan de mise en œuvre qui définit les principales lacunes en matière de ressources humaines ainsi que les besoins futurs.

Les services internes se sont également consacrés à l'amélioration de l'expérience des clients. La collaboration avec les sections en vue de simplifier les formulaires et les procédures du tribunal et d'élaborer un site Web plus accessible et convivial, qui a été lancé au début du nouvel exercice, figurent parmi les mesures qui ont été prises.

Les services internes ont aussi appuyé les efforts continus de la CISR visant à promouvoir le mieux-être des employés en milieu de travail. Parmi les activités menées, la haute direction de la Commission a rencontré les employés de tous les bureaux régionaux dans le cadre de séances de discussion ouverte et d'autres tribunes pour comprendre leurs besoins et veiller à ce que les plans de l'organisation correspondent aux priorités relatives au milieu de travail de qualité proposées par les employés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
29 881 308	29 881 308	36 529 518	37 805 143	7 923 835

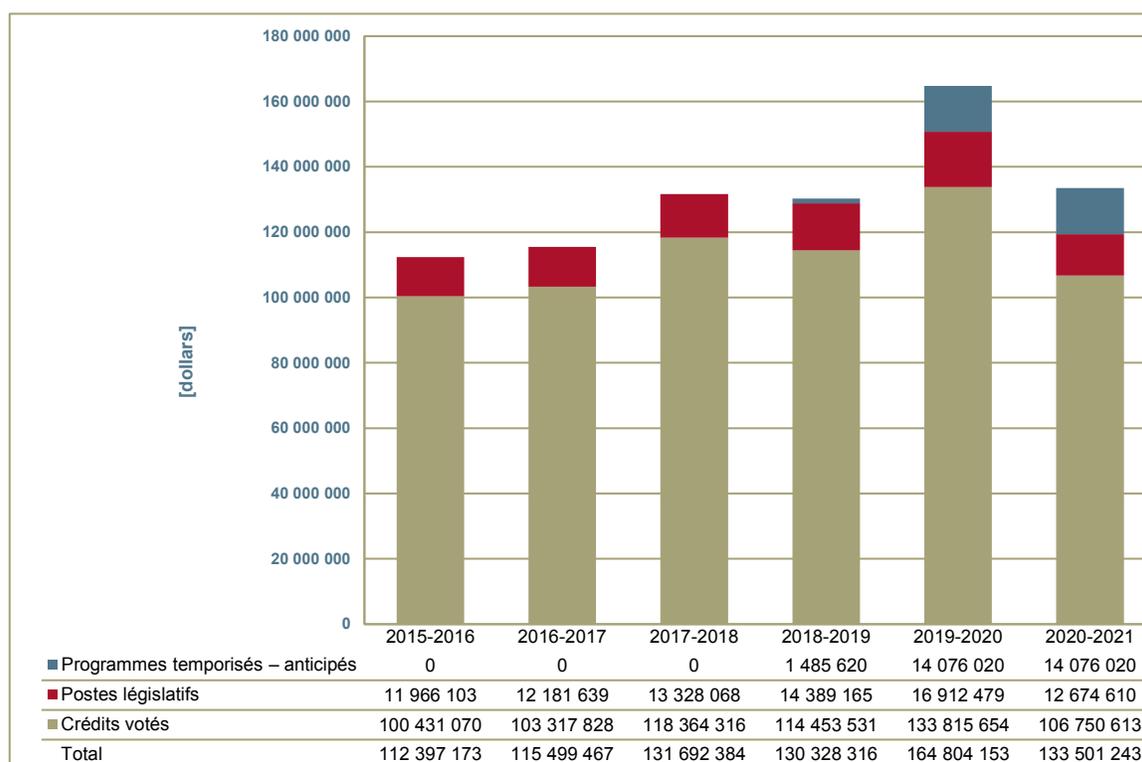
Ressources humaines (ETP)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
250	268	18

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

DÉPENSES RÉELLES

GRAPHIQUE DES TENDANCES RELATIVES AUX DÉPENSES DE L'ORGANISATION



Il est prévu que le programme temporisé, qui assure le financement des cas exigeant la protection de renseignements conformément à la section 9 de la LIPR et la levée de l'obligation d'obtenir un visa pour les citoyens du Mexique, sera prolongé jusqu'en 2019-2020.

SOMMAIRE DU RENDEMENT BUDGÉTAIRE POUR LES PROGRAMMES ET LES SERVICES INTERNES (en dollars)

Programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016
1.1 Protection des réfugiés	47 194 694	47 194 694	46 057 694	59 250 417	48 182 993	54 430 852	42 277 011	41 540 255
1.2 Appels des réfugiés	21 991 696	21 991 696	22 855 094	23 766 064	21 991 696	11 948 349	13 519 013	11 907 468
1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention	11 683 941	11 683 941	11 731 941	19 535 575	11 780 226	10 927 591	11 458 776	11 465 244
1.4 Appels en matière d'immigration	16 332 231	16 332 231	16 332 231	11 372 210	19 576 426	16 580 449	15 660 007	15 889 895
Total partiel	97 202 562	97 202 562	96 976 960	113 924 266	101 531 341	93 887 241	82 914 807	80 802 862
Services internes	29 881 308	29 881 308	29 855 878	36 803 869	36 529 518	37 805 143	32 584 660	31 594 311
Total	127 083 870	127 083 870	126 832 838	150 728 135	138 060 859	131 692 384	115 499 467	112 397 173

La levée, en décembre 2016, de l'obligation d'obtenir un visa de résident temporaire pour les citoyens du Mexique et l'initiative Contrôle de la frontière en 2018 ont donné lieu à un financement supplémentaire pour les programmes Protection des réfugiés et Appel des réfugiés, en prévision de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile. L'augmentation des dépenses est attribuable à la dotation dans les bureaux régionaux et à l'infrastructure supplémentaires prévues pour régler les cas de ces demandeurs d'asile.

RESSOURCES HUMAINES RÉELLES

SOMMAIRE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PROGRAMMES ET LES SERVICES INTERNES (ETP)

Programmes et services internes	Équivalents temps plein réels 2015-2016	Équivalents temps plein réels 2016-2017	Équivalents temps plein prévus 2017-2018	Équivalents temps plein réels 2017-2018	Équivalents temps plein prévus 2018-2019	Équivalents temps plein prévus 2019-2020
1.1 Protection des réfugiés	402	407	452	491	621	631
1.2 Appels des réfugiés	84	91	171	90	208	223
1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention	86	87	90	80	92	94
1.4 Appels en matière d'immigration	120	130	125	128	125	125
Total partiel	692	715	838	789	1 046	1 073
Services internes	242	261	250	268	273	281
Total	934	976	1 088	1 057	1 319	1 354

La CISR s'emploie actuellement à pourvoir des postes pour répondre aux besoins croissants de l'organisation.

DÉPENSES PAR CRÉDIT VOTÉ

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de la CISR, consulter les [Comptes publics du Canada de 2017-2018](#)^{vi}.

DÉPENSES ET ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de la CISR avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{vii}.

ÉTATS FINANCIERS ET FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers (non audités) de la CISR pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 se trouvent sur le [site Web de la CISR](#)^{viii}.

FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

État condensé des opérations (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2017-2018	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats prévus 2017-2018)	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats réels 2016-2017)
Total des charges	154 986 000	160 054 370	140 620 291	5 068 370	19 434 079
Total des revenus	0	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	154 986 000	160 054 370	140 620 291	5 068 370	19 434 079

Les dépenses réelles de 160 millions de dollars reflètent une augmentation de 19,4 millions de dollars par rapport à l'exercice 2016-2017. Cette augmentation est en partie attribuable aux coûts rattachés au plus grand nombre d'ETP embauchés pour répondre à la charge de travail supplémentaire anticipée liée à la levée de l'obligation d'obtenir un visa pour les citoyens du Mexique et aux paiements découlant de la signature de nouvelles conventions collectives. L'augmentation des dépenses a été contrebalancée par une diminution des services professionnels et des coûts d'amortissement. Le total des dépenses réelles a été supérieur de 5 millions de dollars par rapport aux prévisions, essentiellement en raison de l'augmentation des coûts en personnel liés aux conventions collectives.

État condensé de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	2017-2018	2016-2017	Écart (2017-2018 moins 2016-2017)
Total des passifs nets	21 688 159	18 165 482	3 522 677
Total des actifs financiers nets	13 343 674	10 733 243	2 610 431
Dette nette de l'organisation	8 344 485	7 432 239	912 246
Total des actifs non financiers	2 951 124	4 820 401	(1 869 277)
Situation financière nette de l'organisation	(5 393 361)	(2 611 838)	(2 781 523)

À la fin de l'exercice, le total des passifs, qui s'élevait à 21,7 millions de dollars, était composé des comptes créditeurs, des salaires à payer ainsi que des passifs liés aux futures indemnités de départ des employés et aux indemnités de vacances. À la fin de l'exercice, le total des actifs financiers s'élevait à 13,3 millions de dollars; ce nombre correspond aux montants à recevoir du Trésor et aux montants des comptes débiteurs. La dette nette de l'organisation, qui est de 8,3 millions de dollars, est calculée par la différence entre le total des passifs nets et les actifs financiers nets. L'indicateur de la dette nette représente le montant des revenus futurs requis pour régler le coût des opérations et des activités passées, et il témoigne de la situation financière de l'organisation. Le total des actifs non financiers correspond à la valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars; il a diminué en raison de l'amortissement des immobilisations sur leur durée de vie utile prévue et du fait que de nouveaux investissements minimaux ont été effectués au chapitre des immobilisations en 2017-2018.



Renseignements supplémentaires

RENSEIGNEMENTS ORGANISATIONNELS

PROFIL ORGANISATIONNEL

Ministre de tutelle : L'honorable Ahmed Hussen

Administrateur général : Richard Wex, président

Portefeuille ministériel : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté

Instrument habilitant : [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)^{ix} (LIPR)

Année d'incorporation ou de création : 1989

Pour obtenir de plus amples renseignements organisationnels sur la CISR, consulter le [site Web de la CISR](#)ⁱ.

CADRE DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Le résultat stratégique et l'architecture d'alignement des programmes (AAP) officiels de la CISR pour 2017-2018 sont présentés ci-dessous.

D'après le mandat qui lui est conféré par la loi et d'après son AAP approuvée pour la période de référence 2017-2018, la CISR a un seul résultat stratégique et quatre programmes principaux englobant la responsabilité de l'ensemble des décisions et des règlements du tribunal. Le cinquième programme, les services internes, appuie les quatre autres et le résultat stratégique.

1. **Résultat stratégique** : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Programme 1.1 : Protection des réfugiés

Programme 1.2 : Appels des réfugiés

Programme 1.3 : Enquêtes et contrôles des motifs de détention

Programme 1.4 : Appels en matière d'immigration

Services internes

TABLEAUX DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants sont accessibles sur le [site Web de la CISR^x](#).

- Évaluations
- Frais

DÉPENSES FISCALES FÉDÉRALES

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales^{xi}](#). Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

COORDONNÉES DE L'ORGANISATION

Pour obtenir plus de renseignements, consulter le [site Web de la CISRⁱ](#) ou communiquer avec la CISR en accédant à la page [Contactez-nous^{xii}](#) ou en lui écrivant à l'adresse suivante :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto — Édifice Canada
344, rue Slater, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1

Suivez-nous sur Twitter ([@CISR_Canada](#)) ou Facebook (www.facebook.com/CISRCanada)

Annexe Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes (femmes, hommes ou autres). L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle. D'où l'ajout du mot « plus », signifiant que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recoupent. Un processus d'ACS+ pourrait être, à titre d'exemple, le recours à des données ventilées selon le sexe, le genre et d'autres facteurs identitaires pour les analyses du rendement, et la détermination de toute répercussion du programme sur divers groupes de personnes dans l'optique de modifier les initiatives pour les rendre plus inclusives.

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation)

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program) (s'applique aux ministères dont le rapport est fondé sur l'architecture d'alignement des programmes)

Groupe de ressources et d'activités connexes géré de manière à répondre à des besoins précis et à atteindre les résultats visés; ces ressources et activités sont traitées comme une unité budgétaire.

programme (Program) (s'applique aux ministères dont le rapport est fondé sur le cadre ministériel des résultats)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport d'un ministère recevant des crédits parlementaires qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (Program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre global qui consiste en un répertoire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information sur la gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont décrits en fonction du lien hiérarchique qui les unit, ainsi que du ou des résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de gestion, des ressources et des résultats est élaborée à partir de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. Site Web de la CISR, www.cisr-irb.gc.ca.
- ii. Section de la protection des réfugiés, www.cisr-irb.gc.ca/fra/refcladem/pages/rpdspr.aspx.
- iii. Section d'appel des réfugiés, www.cisr-irb.gc.ca/fra/refapp/pages/radsar.aspx.
- iv. Section de l'immigration, www.cisr-irb.gc.ca/fra/detention/pages/idsi.aspx.
- v. Section d'appel de l'immigration, www.cisr-irb.gc.ca/fra/immapp/pages/iadsai.aspx.
- vi. Comptes publics du Canada de 2017-2018, www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html.
- vii. InfoBase du GC, www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html.
- viii. États financiers, cisr-irb.gc.ca/fr/rapports-publications/finance/Pages/etats-financiers-1718.aspx.
- ix. Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, www.lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/l-2.5/index.html.
- x. Tableaux de renseignements supplémentaires, cisr-irb.gc.ca/fr/rapports-publications/planification-rendement/Pages/rapport-resultats-ministeriel-1718.aspx.
- xi. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.
- xii. Contactez-nous, www.cisr-irb.gc.ca/fra/contact/pages/index.aspx.